

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE SAINT AVIT DE TARDES**

**DELIBERATION N° 2021/17 DU 08 MAI 2021**

Portant sur le transfert de la compétence « Organisation des mobilités » à la Communautés de communes CREUSE GRAND SUD

Nombre de membres

- Afférents au Conseil Municipal : 11
- En exercice : 11
- Présents : 11
- Représentés : 0
- Votants : 11
- Exprimés : 11
- Pour : 11
- Contre : 0

Le Conseil Municipal de Saint Avit de Tardes s'est réuni le 08/05/2021 à 11 heures 00, dans la salle polyvalente (mesures sanitaires COVID19), selon convocation du 29/04/2021 sous la présidence de : LEGROS Pierrette, Maire.

Présents : BLANCHON Pascaline, CHABREDIER Sylvie, FOURNET Alain, GIRAUD David, LAFORGE Valérie, LAMY Roland, LEGROS Francis, LEGROS Gilles, MARTINOT Jean-Baptiste, VILLETTELLE Suzanne.

A été désigné secrétaire : GIRAUD David

Madame Le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la délibération n° 2021-012 du Conseil de la Communauté de Commune CREUSE GRAND SUD concernant le transfert de la compétence « Organisation des mobilités ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide :

- D'approuver le transfert de la compétence « Organisation des mobilités » à la Communauté de communes Creuse Grand Sud ;
- De notifier cette décision à la Communauté de communes ;
- D'habiliter Madame le Maire à signer tout document afférent à ce dossier ;
- De préciser qu'en cas de transfert de la compétence, le transfert des services réguliers de transport public à la demande et des services de transport scolaire exercés par la Région, intégralement dans le ressort territorial de la Communauté de communes, ne sera pas demandé dans l'immédiat.

Fait et délibéré les : jour, mois, an que dessus.

Pour copie conforme

LE MAIRE, Pierrette LEGROS

Acte rendu exécutoire après dépôt en sous-préfecture le :11/05/2021

Et Affichage du :11/05/2021